

■ **CORSE**

Avis défavorable pour un projet de parc éolien

➤ À l'unanimité de ses membres, la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Bastia a émis un «avis défavorable» à l'implantation à Patrimonio et à Ville-di-Pietrabugno (Haute-Corse), d'un parc éolien devant produire 51 millions de kwh, soit 4,5% de la production électrique de la Corse et 70% de la consommation de la région bastiaise. Selon ce rapport, le projet n'est pas rentable pour le contribuable, dans la mesure où «le développement de l'éolien en France générera un surcoût considérable, compte tenu des avantages financiers exorbitants concédés par la législation à la filière». En outre, il n'est pas compatible avec divers textes réglementaires, notamment le POS de Ville-di-Pietrabugno et les lois Lit-

toral et Montagne. Il aurait par ailleurs de nombreux impacts négatifs sur l'environnement, l'immobilier, le foncier et le tourisme.

Selon le porteur du projet, le président de SIIF Energies France, cette «décision négative» est le fruit d'une enquête publique «émaillée de contre-vérités et d'allégations tendancieuses contre l'énergie éolienne». Rappelant que le parc des Hauts-de-Bastia était «parfaitement conforme» au plan énergétique adopté en juillet 2001 par la collectivité territoriale de Corse, André Antolini souligne que son rejet priverait la Corse d'un investissement de 25 millions d'euros. La décision finale appartiendra au préfet de Haute-Corse après consultation de l'Assemblée de Corse.

DOMINIQUE FAUX ■